

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le 02/03/2026
ID : 005-210500062-20260225-D2026_02_06-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-06

Objet de la Délibération :

**Changement de destination
des parcelles D 3827, D 3830 et
D 3831**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Alice PRUD'HOMME qui donne procuration à Éric RIPPERT

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
19 FÉVRIER 2026**

Secrétaire : Rémi ROUX

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les parcelles D 3827, D 3830 et D 3831 ont été cédées à l'euro symbolique à la Communauté de Commune du Pays des Ecrins (CCPE) à la condition d'y construire un atelier-relais destiné à accueillir une blanchisserie.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2010 ayant pour objet la cession du lot 1 et du lot 1 bis de la ZA des Sablonnières à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Vu l'acte notarié de cession correspondant signé le 6 septembre 2011.

Considérant le respect des conditions énoncées dans la délibération et l'acte de vente visés ci-dessus par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins à savoir la construction d'un atelier-relais destiné à accueillir une blanchisserie industrielle.

Considérant la destruction totale par incendie du bâtiment de la Blanchisserie Nouvelle en 2024 et la cessation d'activité de cette dernière.

Considérant le projet de vente de la parcelle D 3827 par la CCPE à l'entreprise Social Box, qui souhaite s'installer sur la commune.

Monsieur le maire propose de supprimer la condition de construction d'un atelier-relais destiné à accueillir une blanchisserie sur les parcelles D 3827, D 3830 et D 3831 afin de permettre à la CCPE de disposer librement des parcelles lui appartenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à **13 voix pour** (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Christine LAZARINI par procuration à Serge THIVOLLE, Alice PRUD'HOMME par procuration à Éric RIPPERT, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX) et **1 vote contre** (Marie-Noëlle DISDIER, *au motif qu'elle « ne comprend pas la nécessité de voter cette délibération si de toute façon, comme l'a annoncé le président, la communauté de communes peut vendre ce terrain sans ce vote de la commune de L'Argentière »*) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Décident de supprimer la condition de construction d'un atelier-relais destiné à accueillir une blanchisserie sur les parcelles D 3827, D 3830 et D 3831 afin de permettre à la CCPE de disposer librement des parcelles lui appartenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 25 FÉVRIER 2026.

LE MAIRE